

VIA RAIL

LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL ROULANT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Malgré des années d'attente sous deux gouvernements successifs, les Canadiens ne savent toujours pas si le vieux matériel roulant de VIA Rail sera remplacé. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a fini par obtenir des fonds du Cabinet pour le remplacer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai entendu la critique en matière de transport du parti du député me poser une question analogue l'autre jour. Je lui ai donné une réponse succincte et brillante, si je puis dire.

LA DATE DE LA PRISE DE DÉCISION PAR LE GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire, à nous et à tous nos concitoyens, quand au juste une décision sera prise à ce sujet ou devons-nous subir encore cette longue épreuve qui dure depuis des années et coûte des milliards?

• (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai soumis la question au grand conseil maintenant et il ne se passera pas trop de lunes sans que je ne puisse répondre au député, je l'espère du moins.

M. le Président: Le député de York-Centre a la parole. Une seule question, je vous prie.

* * *

LA MAGISTRATURE

LES POSTES VACANTS À LA COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Justice. Quelle est l'excuse que l'on invoque pour justifier un taux de vacance de 20 p. 100 à la Cour suprême de Terre-Neuve? Le gouvernement devrait nommer des juges, car il y a de nombreuses affaires en attente. Quelle est l'excuse?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le nombre d'affaires en attente n'a rien à voir avec la pénurie de juges. Terre-Neuve a modifié la loi au cours de l'année écoulée pour augmenter de trois le nombre de juges de la Cour d'appel. Actuellement, il y en a quatre et elle fonctionne parfaitement. Terre-Neuve a également adopté une loi prévoyant deux juges de plus à la Cour de district. Il y a eu un rattachement à la Cour suprême. Il n'y a aucune urgence pour l'instant en ce qui concerne le nombre des juges à Terre-Neuve et nous étudions les dossiers, longuement et soigneusement, pour être sûrs de nommer à ces postes des personnes de la plus haute qualité.

Privilège—M. Lewis

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS—LES PRÉSUMÉS PROCÈS D'INTENTION ET CALOMNIES

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je veux soulever brièvement la question de privilège. J'ai remarqué ce matin dans les médias que les députés des deux côtés de la Chambre ont changé d'attitude à l'égard de la période des questions; je crois que nous offrons maintenant un meilleur produit et que c'est, pour l'opposition et le gouvernement, une période des questions améliorée.

Certains aspects de la période des questions d'aujourd'hui ont suscité mon inquiétude et je veux soulever brièvement la question de privilège afin que vous puissiez prendre le temps d'examiner les bleus et de voir si vous êtes d'accord avec moi.

Je trouve inquiétantes certaines infractions à la règle énoncée dans le commentaire 359(7) de Beauséne en ce qui a trait aux procès d'intention ou aux calomnies à l'endroit de personnes à la Chambre ou ailleurs. Je veux parler plus précisément des nominations à la Commission des droits de la personne. Le gouvernement, avec la collaboration de l'opposition, a fait l'impossible pour s'assurer que les nominations soient examinées par les comités parlementaires permanents. Il n'est pas bon pour la Chambre ni pour les personnes nommées que celles-ci voient leur réputation attaquée à la Chambre par des députés, intentionnellement ou non. Je vous demande d'examiner ce qui s'est produit aujourd'hui à la lumière de ce commentaire de Beauséne.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je désire attirer votre attention et surtout l'attention du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis), sur le fait que le commentaire 359 du Beauséne contient seulement des lignes directrices établies il y a quelque dix ans par un ancien Président qui précisait à la Chambre comment il utiliserait son pouvoir discrétionnaire pendant la période des questions. Ces lignes directrices ont été remplacées par d'autres dont les plus récentes sont celles de l'ancien Président, le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley).

Je soutiens avec le plus grand respect que le commentaire 359 ne lie en rien la Chambre ou le Président. Quoi qu'il en soit, peu importe ce que dit ce commentaire, des questions semblables à celles dont parle le secrétaire parlementaire ont été posées sans protestations à maintes et maintes reprises par les députés de son propre parti lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Je répète ce que j'ai déjà dit lorsque nous avons été témoins d'une tentative de la part du gouvernement d'entraver les efforts du Président actuel de faire son devoir, c'est-à-dire que les députés ministériels sont mal placés pour faire ce genre de commentaires alors qu'ils ont eux-mêmes refusé de respecter les lignes directrices qu'ils invoquent lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Les faits sont éloquentes. Je m'en remets à vous, monsieur le Président.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je pense que si l'on veut poursuivre les efforts de réforme de la Chambre des communes, de tels sujets ne devraient pas être soulevés à la fin de la période des questions. Je crois que tous